

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres, légalement convoqués le douze avril deux mil vingt et un par le Président, se sont réunis à Nitry, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués présents ou suppléés : F. MONTREYNAUD, T. OLIVIER, J. MICHAUT, S. PODOR, A. LANIO (suppléée par F. LECESTRE), P. ETCHART, P. GENDRAUD, M.J. VAILLANT, E. BOILEAU, E. AUBRON, B. CHANCEL, M. BARY, T. MOTHE, J.J. CARRE, O. FARAMA, C. ROYER, A. DE CUYPER, F. MOISELET-PARQUET (suppléé par G. DEFRANCE), J. JOUBLIN, J.M. GODEFROY, D. GAUTHIER, F. TURCIN, J.P. JACQUOT, J. PERRET, H. COMOY, E. MAUFROY, P. BASTE, C. BERTHOLLET, F. DOLOZILEK, M. VALERO, A. GALLY, R. DEGRYSE, D. MAILLARD, B. MAUVAIS, J.M. FROMONOT (suppléé par B. LECUILLER).

Délégués absents ayant donné procuration : M.J. FOURREY (pouvoir donné à M.J. VAILLANT), H. TREMBLAY (pouvoir donné à E. AUBRON), A. LOURY (pouvoir donné à M. BARY) F. MONCOMBLE (pouvoir donné à J. JOUBLIN), M. PAUTRE (pouvoir donné à C. ROYER), J. CHARDON (pouvoir donné à A. DE CUYPER), B. PARTONNAUD (pouvoir donné à E. MAUFROY), M. SCHALLER (pouvoir donné à E. BOILEAU), J.D. FRANCK (pouvoir donné à B. MAUVAIS), L. GUILLEROT (pouvoir donné à D. MAILLARD).

Délégués absents excusés : J. GUILHOTO, G. VILAIN, A. DROIN, G. QUIVIGER, C. CHERRIER, F. FRANCRU.

Secrétaire de séance : J. JOUBLIN

Une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Jacques DROIN, ancien maire de la commune de Lichères-près-Aigremont et ancien vice-président à la Communauté de Communes du Pays Chablisien.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

Le compte-rendu des travaux du Conseil Communautaire du 11 mars 2021 est porté à l'approbation des conseillers communautaires.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

1°) FINANCES

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS**

Jeannine JOUBLIN effectue la présentation par chapitre du Compte Administratif en tout point conforme au compte de gestion à l'exception des reports antérieurs de la section d'investissement.

Il est dès lors proposé aux membres du conseil d'affecter la somme de 1 845 396,48 € au compte 002 et la somme de 336 134,07 € au compte 1068 du Budget Primitif 2021.

Le Président sort de la salle lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité et dans la chronologie suivante :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle l'observation et la réserve suivante de sa part sur la tenue des comptes : inadéquation du cumul des excédents d'investissements reportés issus des anciens CA 2016 des communautés de Communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne
- **APPROUVE** et **ARRETE** les résultats du compte administratif 2020 suivants :

Résultats section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	9 732 211,58
Recettes de fonctionnement	10 336 384,80

Excédent de fonctionnement 2020	604 173,22
Report excédent 2019	1 577 357,33

Excédent total de fonct. 2020	2 181 530,55 €
--------------------------------------	-----------------------

Résultats section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 325 805,92
Recettes d'investissement	1 440 819,55

Excédent d'investissement 2020	115 013,63
Report déficit 2019	-395 257,70

Déficit total d'invest. 2020	-280 244,07
-------------------------------------	--------------------

Reste à réaliser	-55 890,00
------------------	------------

Solde 2020	-336 134,07
-------------------	--------------------

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de 1 845 396,48 € au compte 002 et la somme de 336 134,07 € au compte 1068 du Budget primitif 2021.

▪ BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL

1. Adoption des taux de fiscalité

Il est proposé aux membres du conseil de reconduire les mêmes taux de fiscalité pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux de fiscalité suivants :

	Bases 2021	Taux retenus	Produit fiscal attendu
TFB	14 347 000	2,92 %	418 932 €
TFNB	6 366 000	6,31 %	401 695 €
CFE	3 842 000	21,88 %	840 630 €

- **AJOUTE** à la réserve de taux capitalisée de CFE à la fraction du taux mis en réserve en 2021.

Bernard LECUILLER ne comprend pas la compensation de la taxe d'habitation.

Le Président précise qu'il s'agit de la TVA et que c'est la compensation qui a été choisie par l'Etat et le législateur.

Le Président souhaite conserver le taux de TEOM afin de mesurer l'impact de la mise en place de la collecte du tri.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'année 2021 les taux de TEOM suivants et selon les zones précisées :

	Bases 2021	Taux	Produit fiscal attendu
Zone CHABLIS	2 426 503	15,00 %	363 975 €
Ex CHABLISIEN (hors Chablis)	2 507 733	14,00 %	351 083 €
Ex VALLEE SEREIN	4 069 155	13,00 %	528 990 €
Ex ENTRE CURE ET YONNE	4 640 534	13,38 %	620 903 €

2. Adoption du produit de la Taxe GEMAPI

Autres contributions obligatoires (6558)	2018	2019	2020	2021
GEMAPI				
Parc Naturel Régional du Morvan	1 826,46 €	2 834,42 €	2 834,42 €	3 497,96 €
Syndicat Mixte Armançon	3 691,00 €	4 748,00 €	5 173,00 €	5 683,00 €
Syndicat bassin du Serein	54 794,00 €	54 223,00 €	58 254,00 €	64 407,00 €
Syndicat du Beuvron		10 250,00 €	13 923,00 €	13 713,00 €
Syndicat Yonne Médián		1 125,00 €	1 216,00 €	2 067,00 €
TOTAL Produits GEMAPI	60 311,46 €	73 180,42 €	81 400,42 €	89 367,96 €

Jean MICHAUT souhaite savoir si l'adoption du produit de la taxe correspond aux taux de la communauté de communes ou à la somme de ce qui est attendu par les bassins.

Le Président précise qu'il s'agit de la somme attendue par les bassins. Ce sont les produits qui sont votés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DIT** que le produit attendu pour 2021 est fixé à 89 367,96 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

3. Programme d'investissements 2021

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT		2021	FCVTA	SUBV	EMPRUNT
article					
GOUVERNANCE					
Projet de territoire	2031	45 000			
Marketing territorial	2031	30 000			
Locaux administratifs	Etudes préalables 2031	100 000	16 404		83 596
	Pré étude architecte 2031				
	Architectes 2313				
	Acquisition bâtiment				
	frais de notaire 2115				
	Travaux 2313				
INFORMATIQUE					
parc informatique T2	2183				
Renouvellement parc info T1	2183				
Remplacement "prématuré"	2183	8 000	1 312		
Renouvellement serveur Tranche 1	2183	10 000	1 640		
Matériel sono assemblée	2188	5 000	820		
Modules logiciel compta paye	2051	1 900	312		
Matériel informatique Maison France services	2183				
SERVICE TRAVAUX ESPACES VERTS					
Remplacement camion Renault travaux	2182				
Véhicules RAM / Bureau	2182	55 000	9 022	1311	20 000
Traffic espaces verts Vermenton	2182				
2ème véhicule Vermenton master	2182				
Véhicule Agent de maitrise	2182	27 000	4 429		20 000
Petit matériel Vermenton	21578	7 000	1 148		
Petit matériel Chablis	21578	2 000	328		
Tondeuses Chablis	2182				
Tondeuses Vermenton	2182				
Remorque Chablis	2182	3 000	492		
Tractopelle	2182				
Remplacement fourgon jaune espaces verts	2182				
Remplacement Renaut MASTER Vincent	2182	35 000	5 741		30 000
Remplacement BOXER David	2182				
Remplacement Jumpy Arnaud Assainissement	2182				
Locaux techniques de Vermenton	2138	120 000	19 685		100 315
Achat terrain locaux techniques Vermenton					
Locaux techniques Ligny	2138	10 000	1 640		
Sèche-linge Ligny	2188	1 000	164		

TOURISME						
Profil baignades	2031					
Aménagement halte nautique Cravant Bazarnes	2313	100 000	16 404	1311	25 000	25 263
				1318	33 333	
Panneau APRR	2188					
Toilettes sèches Baignade vermenton / M Ville	2128					

GESTION DES DECHETS						
Mise aux normes des déchetteries T1	2313					
Mises aux normes des déchetteries T2	2313					
Bennes déchetterie Vermenton	2182					
Caméra Déchetterie	2188					
Dotation bac porte à porte tri	2188	20 000	3 281			
Renouvellement BOM Ligny	2182					
PAV Verre	2181					

EXTRASCOLAIRE & PETITE ENFANCE						
Sécurisation des sites	21318					
Entretien bâtiment ALSH Cravant	21318					
Changement chaudière ALSH Chablis	21318	25 000	4 101			
Aménagement extérieur ALSH Pontigny	21318	25 000	4 101			
Mise aux normes électricité ALSH Pontigny	21318					
Isolation phonique ALSH M enfant	21318	25 000	4 101			
Etude énergétique Pontigny	2031					
Réparation/huisseries Maison enfant Pontigny	21318	50 000	8 202	1311	12 500	
				1312	8 333	
Autolaveuse Pole Chablis	21758					
Mobilier ALSH et RAM	2184					
Instruments et matériel EMD	2188					

NUMERIQUE						
Montée en débit	21533					
Téléphonie zones blanches	21533					
Pylône Poilly-sur-Serein	21533					
Fibre reste 3CVT	21533	200 000				

ECONOMIE						
Achat terrain ZA Maligny	211	30 000				
Fonds Régional des Territoires part Région	4581	90 480				
Fonds Régional des Territoires part 3CVT	204123	30 160				
	2313	660 000	108 266	1311	165 000	156 734
Viabilisation extension ZA Maligny				1312	110 000	
				24	120 000	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
MDS Vermenton	21318	5 000	820			
MDS Ligny travaux ajout cabinet médecin	21318	5 000	820			
Climatisation MDS Ligny	21318					
Aménagement liaisons douces Chemin du tacot / St Jacques Compostelle / Cravant-Bessy	2312	200 000	32 808	1311	66 667	67 192
				1312	33 333	
				13241		

Abri stationnement vélo	2184	20 000	3 281	1311	5 000	
Voiries ZA Violettes extension	2112	100 000	16 404	1311	25 000	58 596
				24	100 000	
Salle polyculturelle Chablis et équipements infor	20414	450 000	0			450 000
Signalétique	2152	25 000	4 101			
Fonds de concours aux communes	20414	180 000				
TOTAUX ANNUELS TTC		2 700 540	269 829	724 167	1 017 673	

François LECESTRE souligne que l'aménagement des liaisons douces Cravant-Bessy est un axe primordial pour la commune de Bessy-sur-Cure.

Le Président présente une nouveauté qui est le fonds de concours aux communes. Cela va permettre de répondre aux demandes des communes afin de les aider dans leurs projets.

Jean MICHAUT souhaite savoir quelle commission aura en charge de définir cela.

Le Président précise qu'il s'agira de la commission des finances.

Françoise DOLOZILEK demande si ce sont les investissements qui sont votés ce soir.

Le Président précise que le vote de ce soir porte sur l'inscription budgétaire et sur le principe du fonds de concours.

4. Présentation par chapitre du BP 2021

Il est demandé aux membres du conseil d'adopter le présent budget primitif 2021.

Jean MICHAUT s'interroge sur la baisse des impôts et taxes.

Le Président indique que les compensations passent d'un chapitre à un autre notamment du chapitre 73 à 74.

Olivier FARAMA souhaite savoir comment expliquer le montant de 450 000 € pour la salle polyculturelle de Chablis à ses habitants.

Le Président indique que le report se réalise depuis 3 ans. C'est un projet qui dépasse la commune de Chablis, dont l'utilisation touchera l'ensemble du territoire de la 3CVT. Il ajoute qu'un comité de pilotage avait étudié l'utilisation des salles dont il s'est déchargée un montant s'élevant à 450 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une opposition :

- **DECIDE** de voter par chapitre le budget primitif 2021,
- **ADOpte** le budget primitif 2021 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021	RECETTES	BP 2021
023 Virement section investissement	1 028 205,17 €	002 Excédent reporté	1 845 396,48 €
011 Charges à caractère général	2 182 150,00 €	70 Produits des services	1 329 100,00 €
012 Charges de personnel	2 591 832,00 €	73 Impôts et taxes	7 190 881,96 €
65 Autres charges de gestion courante	1 253 930,00 €	74 Subventions exploitation	1 249 506,00 €
66 Charges financières	98 851,41 €	75 Produits gestion courante	65 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	11 000,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
014 Atténuation de produits	3 664 574,00 €	77 Produits exceptionnels	113 137,13 €
042 Opérations d'ordre entre section	470 380,13 €	013 Atténuation de charges	110 000,00 €
022 Dépenses imprévues	602 098,86 €	014 Autres redevances	
		042 Opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL	11 903 021,57 €	TOTAL	11 903 021,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021	RECETTES	BP 2021
001 Déficit reporté	280 244,07 €	R001 excédent reporté	
16 Remboursement emprunts	299 956,31 €	10 Dotations fonds divers	815 704,39 €
20 Immobilisations incorporelles	186 900,00 €	13 Subventions	717 706,67 €
21 Immobilisations corporelles	1 138 000,00 €	16 Emprunts	474 270,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	110 137,13 €	040 Opérations d'ordre	462 131,28 €
023 Immobilisations en cours	1 020 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	0,00 €
26 Participations et créances rattachées	0,00 €	021 Virement section fonct	1 028 205,17 €
27 Autres immo financières	0,00 €	23 Constructions	0,00 €
204 Subventions versées	660 160,00 €	024 Cessions immobilières	220 000,00 €
45 Autres immo financières	90 480,00 €	45 Autres immo financières	67 860,00 €
TOTAL	3 785 877,51 €	TOTAL	3 785 877,51 €

DIT que le présent budget primitif 2021 tient compte de l'affectation des résultats 2020.

▪ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

A l'exception du report de déficit d'investissement 2019, les résultats comptables sont conformes au compte de gestion du Trésorier. Il est dès lors proposé aux membres du conseil d'affecter la somme de 323 215,06 € au compte 002 et la somme de 31 441,03 € au compte du Budget Primitif 2021.

Le Président quitte la salle lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité et dans la chronologie suivante :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle l'observation et la réserve suivante de sa part sur la tenue des comptes : inadéquation du cumul des excédents fonctionnement reportés issus des anciens CA 2016 des communautés de Communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne
- **APPROUVE** et **ARRETE** les résultats du compte administratif assainissement 2020 suivants :

Résultats section de fonctionnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1 874 058,32
<i>Recettes de fonctionnement</i>	1 778 905,24

<i>Déficit de fonctionnement 2020</i>	-95 153,08
<i>Report excédent 2019</i>	449 809,17

Excédent total de fonct. 2020	354 656,09
--------------------------------------	-------------------

Résultats section d'investissement

<i>Dépenses d'investissement</i>	1 343 270,84
<i>Recettes d'investissement</i>	1 409 884,66

<i>Excédent d'investissement 2020</i>	66 613,82
<i>Report déficit 2019</i>	-134 668,73

Déficit total d'invest. 2020	-68 054,91
-------------------------------------	-------------------

<i>Reste à réaliser</i>	36 613,88
-------------------------	-----------

Solde 2020	-31 441,03
-------------------	-------------------

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de 323 215,06 € au compte 002 et la somme de 31 441,03 € au compte 1068 du Budget primitif 2021.

▪ BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1. Programme d'investissements 2021

Outre les restes à réaliser, les investissements en 2021 sont les suivants :

Etudes :

- Schémas directeurs de Nitry et Pontigny : 35 000 € et 70 000 €
- ATD Etudes préalables assainissement Sainte-Pallaye / Prégilbert : 4 290 € (*l'étude fera l'objet d'une décision budgétaire modificative une fois le montant connu et accepté par le conseil communautaire*).

Travaux :

- Création réseaux Rue René Martin et Tour de Ville Vermenton : 120 000 €
- Réhabilitation poste de relèvement Cravant Rue du Faubourg : 28 000 €
- Dégrilleurs station d'épuration de Cravant : 20 000 €
- Travaux d'amélioration assainissement ex-SIA de la Garenne : 720 000 €
- Réhabilitation station d'épuration et réseaux Beines : 1 000 000 €
- Remplacement du poste de relevage de l'église et mise en place d'une métrologie à Carisey : 70 000 €
- Mise en place parc télégestion : 530 000 €

Recettes :

- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la DETR seront sollicitées à hauteur de 1 265 000 € ;
- Autofinancement à hauteur de 128 000 € (dont 100 000 € ex-Sia de la Garenne) ;
- Emprunts bancaires pour 812 000 € et emprunts AESN pour 246 000 €.

Emmanuel MAUFROY demande des précisions sur le schéma directeur pour la commune de Pontigny.

Le Président indique qu'il s'agit d'une prévision.

François LECESTRE s'étonne de voir la priorité sur les communes de Sainte-Pallaye et de Prégilbert pour une étude préalable. Il ajoute ne rien avoir contre ces communes mais souhaite que les autres communes bénéficient d'études préalables.

Le Président indique que cela est inscrit en 2022. Des analytiques seront mis en place car il n'appartiendra pas aux communes et leurs habitants de payer des études qui n'aboutiront pas.

Bernard LECUILLER souhaite aborder le renouvellement des stations d'épuration de Maligny et de Villy qui rencontrent des problèmes également. Il souligne le problème de personnel affecté spécifiquement à l'assainissement.

Alain DE CUYPER répond que la réhabilitation de la Step de Maligny est prévue. Cela a été validé par la commission.

Raymond DEGRYSE précise que deux pompes ont été changées en 2020 à Maligny.

Thierry MOTHE souhaite savoir si les clés de répartition d'analytique ont pu avancer pour le parc de télégestion.

Le Président précise que cela sera fait en commission avec les maires concernés s'ils ne sont pas membres de la commission des finances.

2. Tarifs redevances assainissement collectif :

Trois modifications des tarifs sont proposées aux membres du conseil communautaire :

- Carisey : à la fois dans le cadre de la convergence des tarifs et pour financer les investissements à venir et prévus dans le schéma directeur assainissement ;
- Chichée : afin d'équilibrer les déficits structurels et le coût des volumes entrants au sein de la station d'épuration de Chablis ;
- Ex-ccecy : convergence tarifaire réalisé depuis 2019 (- 10 € abonnement et + 0,10/m³)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs de redevances d'assainissement collectif suivants :

COMMUNES		TARIFS	
		Part fixe Abonnement	Part variablePU/ m3
	Taxe AESN		0,18
1	BEINES	30	1,40
2	CARISEY	30	1,20
3	CHABLIS (y compris part délégataire)	30	1,96
4	CHICHEE	30	1,60
5	COURGIS	30	2,25
6	FONTENAY	30	1,25
7	LIGNY LE CHATEL	30	1,50
8	NITRY	30	1,20
9	PONTIGNY	30	1,90
10	ST CYR LES COLONS	30	2,20
11	VARENNES	30	1,30
12	SIA LA GARENNE	30	1,40
13	SIVU ROUVRAY VENOUSE	30	2,00
14	CCECY (Vermenton, Sacy, Accolay, Cravant, Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château)	60	1,50

- **DIT** que la part fixe abonnement couvre les périodes du 1^{er} juillet de l'année au 30 juin de l'année N+1 et qu'elle sera proratisée en fonction des ouvertures et fermetures de compteurs d'eau.

3. Présentation par chapitre du Budget primitif 2021 Assainissement

Il est demandé aux membres du conseil d'adopter le présent budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter par chapitre le budget primitif 2021,
- **ADOPTE** le budget primitif assainissement 2021 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021	RECETTES	BP 2021
Virement section investissement	186 890,70 €	Excédent reporté	323 215,06 €
011 Charges à caractère général	545 000,00 €	70 Produits des services	1 216 500,00 €
012 Charges de personnel	318 000,00 €	74 Subventions exploitation	133 392,00 €
65 Autres charges de gestion courante	11 000,00 €	75 Produits gestion courante	8 500,00 €
66 Charges financières	91 993,38 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	30 000,00 €	77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
014 Atténuation de produits	70 000,00 €	042 Opérations d'ordre	423 397,78 €
042 Opérations d'ordre entre section	778 120,76 €	013 Atténuation des charges	0,00 €
022 Dépenses imprévues	75 000,00 €		
TOTAL	2 106 004,84 €	TOTAL	2 106 004,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021	RECETTES	BP 2021
Déficit reporté	68 054,91 €	Excédent fonctionnement	
16 Remboursement emprunts	326 090,10 €	021 Virement section de fonct.	186 890,70 €
20 Immobilisations incorporelles	181 262,55 €	13 Subventions	1 265 371,09 €
21 Immobilisations corporelles	886 947,99 €	10 Dotations et réserves divers	486 569,55 €
040 Opérations d'ordre entre section	423 396,78 €	16 Emprunts	1 074 635,25 €
23 Immobilisations en cours	1 830 945,02 €	040 Opérations d'ordre	778 119,76 €
45 Opérations pour compte de tiers	0,00 €	27 Autre immo financières	0,00 €
13 Subventions versées	74 889,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	0,00 €
TOTAL	3 791 586,35 €	TOTAL	3 791 586,35 €

DIT que le présent budget primitif 2021 tient compte de l'affectation des résultats 2020.

- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE CRECHE SUCRE D'ORGE AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats comptables sont conformes au compte de gestion du Trésorier. Il est dès lors proposé aux membres du conseil d'affecter la somme de 120 067,94 € au compte 002 du Budget Primitif 2021.

Le Président sort de la salle lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité et dans la chronologie suivante :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle pas d'observations,
- **APPROUVE** et **ARRETE** les résultats du compte administratif 2020 suivants :

Résultats section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	295 001,34
Recettes de fonctionnement	363 791,09
<hr/>	
Excédent de fonctionnement 2020	68 789,75
Report excédent 2019	51 278,19
<hr/>	
Excédent total de fonct. 2020	120 067,94 €

Résultats section d'investissement

Dépenses d'investissement	13 264,38
Recettes d'investissement	13 045,21
<hr/>	
Déficit d'investissement 2020	-219,17
Report excédent 2019	7 459,29
<hr/>	
Excédent total d'invest. 2020	7 240,12
<hr/>	
Reste à réaliser	
<hr/>	
Solde 2020	7 240,12

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de 120 067,94 € au compte 002 du Budget primitif 2021.

- **BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE CRECHE SUCRE D'ORGE VERMENTON**

Il est demandé aux membres du conseil d'adopter le présent budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter par chapitre le budget primitif 2021,
- **ADOpte** le budget primitif multi-accueil Sucre d'Orge 2021 ci-dessous et tel que présenté par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP	RECETTES	BP
023 Virement section investissement	12 285,87 €	002 Excédent reporté	120 067,94 €
011 Charges à caractère général	52 600,00 €	70 Produits des services	70 000,00 €
012 Charges de personnel	280 000,00 €	73 Impôts et taxes	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	74 Subventions exploitation	170 000,00 €
66 Charges financières	178,17 €	75 Produits gestion courante	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	3 884,11 €	013 Atténuation de charges	0,00 €
022 Dépenses imprévues	11 119,79 €	042 Opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL	360 067,94 €	TOTAL	360 067,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP	RECETTES	BP
001 Déficit reporté	0,00 €	001 Excédent reporté	7 240,12 €
16 Remboursement emprunts	7 677,07 €	021 Virement section de fonct	12 285,87 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 Subventions	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	19 084,68 €	10 Dotations et fonds divers	3 386,97 €
040 Opérations d'ordre	0,00 €	16 Emprunts	0,00 €
		040 Opérations d'ordre	3 884,11 €
TOTAL	26 761,75 €	TOTAL	26 761,75 €

DIT que le présent budget primitif 2021 tient compte de l'affectation des résultats 2020.

▪ ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE CRECHE SUCRE D'ORGE

Le Président expose aux membres du Conseil que le comptable public ne peut recouvrer différents titres sur le budget annexe crèche suite à une procédure de surendettement et d'effacement de dettes et pour un montant total de 46,77 €.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur sur le budget annexe crèche Sucre d'Orge pour un montant de 46,77 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

2°) RESSOURCES HUMAINES

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTE EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS / CREATION DE POSTE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Patrick GENDRAUD indique que, suite à la démission de l'éducatrice de jeunes enfants de la crèche de Vermenton pour rejoindre celle de Chablis gérée en délégation de service public par People & Baby, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la suppression de ce poste au tableau des effectifs et de remplacer ce dernier par un poste d'auxiliaire de puériculture.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** la suppression, à compter du 12 mai 2021, du poste d'éducatrice de jeunes enfants,
- ✓ **DECIDE** la création, à compter du 15 avril 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail,
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

3°) PETITE ENFANCE - EXTRASCOLAIRE

- CONTRAT DSP ALSH VERMENTONNAIS : AVENANT EN PLUS-VALUE MISE EN PLACE TRANSPORT

Hélène COMOY informe que, depuis l'arrêt du ramassage des enfants inscrits au centre de loisirs de Cravant par les bus de la 3CVT, la communauté a sollicité des transporteurs privés selon les mêmes dispositions que les centres de loisirs de Chablis et de Pontigny.

Sur la base du nombre de kilomètres effectués par jour, les prestataires ont établi des devis à 368 € par trajet, soit 61 824 € par an. Même en ajustant au mieux les ramassages, le tarif reste particulièrement élevé.

Au regard du montant, l'association des Filous Futés a proposé d'organiser ces transports pour un montant de 29 500 € par an. Cette solution permettrait en outre d'ajuster au mieux les ramassages des enfants et permettrait une gestion directe par le délégataire.

Il est par conséquent demandé aux conseillers communautaires d'autoriser la mise en place de ce transport et d'accepter la plus-value financière au contrat de délégation de service public.

Thierry OLIVIER souhaite savoir si les transports périscolaires du midi pour les écoles de Bazarnes et d'Accolay pourraient en profiter.

Hélène COMOY répond que cela sera à étudier en commission.

Marc VALERO demande qui conduira les bus.

Hélène COMOY indique qu'il s'agira des animateurs du centre de loisirs. Ce sont des petits véhicules sans nécessité de permis transport en commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la mise en place de ce transport,
- **ACCEPTE** la plus-value financière au contrat de délégation de service public d'un montant de 29 500,00 €,
- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à la présente décision.

4*) ECONOMIE

▪ AVENANT LA CONVENTION FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES

Damien GAUTHIER indique qu'il est proposé au conseil communautaire de signer un avenant à la convention initiale conclue avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour aider les entreprises locales à faire face à la crise sanitaire.

Pour rappel, cette convention prévoit :

- Une contribution de la 3CVT à hauteur de 1 €/habitant (soit 15 080 €) au titre du fonds d'avance remboursables géré par la Région ;
- Pour le fonds régional des territoires, une contribution de la 3CVT à hauteur de 1 €/habitant (soit 15 080 €), pour laquelle la Région verse :
 - En investissement, 4 €/habitant (soit 60 320 €) ;
 - En fonctionnement, 1 €/habitant (soit 15 080 €)

La 3CVT a déjà accordé, par délibération n°15/2021, 72 356,30 € pour soutenir 20 entreprises dans leurs projets d'investissement. Il convient de réabonder ce fonds pour aider aujourd'hui d'autres entreprises conformément à l'avis de la dernière commission Economie.

Le principe de cet avenant est que la 3CVT contribue à hauteur de 1 €/habitant (soit 15 080 €) et la Région à hauteur de 2 €/habitant (soit 30 160 €). Cette contribution de la Région sera la dernière au titre du fonds.

L'annexe financière à l'avenant résume les engagements financiers.

Aline GALLY souhaite savoir s'il s'agira des dernières entreprises.

Damien GAUTHIER acquiesce.

Le Président ajoute il n'y aura pas de nouvel abondement de la Région.

Bernard LECUILLER souhaite savoir comment les entreprises sont informées.

Le Président précise que les entreprises sont informées par les chambres consulaires et qu'une information a été transmise par l'application PanneauPocket de la 3CVT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la conclusion d'un avenant à la convention initiale conclue avec la Région Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et tout document afférent à la présente décision.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire valide, après avis favorable de la commission économie, les aides aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	MONTANT ATTRIBUÉ
IDENTITES CEREALES	4 900,00 €
CHATEAU DE BERU	5 000,00 €
DA CRUZ ELECTRICITE	1 000,00 €
EURL AYMERIC TRAITEUR	5 000,00 €
JOEL GESVRES	1 841,00 €
CAVOIS CHAUDRONNERIE	5 000,00 €
MS GASTRONOMIE	5 000,00 €
MENUISERIE BLB	5 000,00 €
DOMAINE CAMUS	5 000,00 €
TOTAL	37 741,00€

▪ MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Damien GAUTHIER rappelle que, depuis la loi NOTRe, la 3CVT, au titre du développement économique, est exclusivement compétente en matière d'aides à l'investissement immobilier des entreprises, même si la Région Bourgogne-Franche-Comté, auparavant compétente, continue d'apporter son concours financier dans le cadre du règlement d'intervention communautaire.

La dernière modification de ce règlement date de la délibération du conseil communautaire du 9 octobre 2019, qui a inclus dans le dispositif éligible les structures exerçant une activité contribuant au rayonnement touristique ainsi que les maîtres d'ouvrages exclusivement publics porteurs de projets touristiques avec hébergement.

Aujourd'hui, plusieurs projets comportant une dimension immobilière et issus du secteur agricole, avec la perspective de création d'emplois, ont été soumis à la 3CVT qui ne peut actuellement leur réserver une suite favorable, dans la mesure où le règlement exclut sans distinction les entreprises du secteur agricole, au motif que ces entreprises bénéficient d'un régime d'aide particulier français et européen. Cela prive de fait les porteurs de projets de l'aide complémentaire – et substantielle – de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin de pallier cette difficulté, il est proposé au conseil communautaire, avec un avis favorable de la commission développement économique et des vice-présidents et conseillers délégués, de préciser l'éligibilité des entreprises du secteur agricole en ajoutant au dispositif « *les sociétés ou unions commerciales agricoles, au titre de la création ou de l'extension d'unités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de leurs produits solides, à condition :*

- *que ces sociétés ou unions commerciales soient engagées dans une démarche d'agriculture biologique ;*
- *que les unités considérées soient situées sur le territoire communautaire ».*

La proposition de règlement modifié a été transmise en annexe des notes préparatoires.

Thierry MOTHE demande si les deux conditions sont cumulatives.

Damien GAUTHIER le confirme.

Thierry MOTHE demande pourquoi ne pas étendre aux autres sigles d'agricultures biologiques. Le Président indique que cela correspond au plan alimentaire territorial.

Après discussion, il sera ajouté la mention « démarche biologique ou durable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- **ADOPTE** le nouveau règlement d'intervention économique en matière d'investissement immobilier d'entreprises,
- **ANNULE ET REMPLACE** toute version antérieure du présent règlement.

5°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Marie-José VAILLANT informe que les sites internet IMAGO des communes de Trucy-sur-Yonne, Prégilbert et Sainte-Pallaye vont être lancés.

Patrick GENDRAUD souhaite apporter son soutien à la profession agricole qui subit les cycles de la nature.

Jean-Michel GODEFROY souhaite souligner que cela fait seize ans que les études assainissement sont engagées pour la commune de Mailly-le-Château mais que rien n'avance. Le Président indique que cela doit être travaillé en commission sur un plan pluriannuel.

Jean-Jacques CARRE souhaite connaître les dates des prochaines réunions. Le Président précise que cela n'a pas encore été fixé.

Le Président effectue un point concernant la deuxième campagne de vaccination.

La séance a été levée à 21h00.